



GDK Schweizerische Konferenz der kantonalen Gesundheitsdirektorinnen und -direktoren

CDS Confédération suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé

CDS Conferenza svizzera delle direttrici e dei direttori cantonali della sanità

COMMUNIQUE DE PRESSE

UZ: 43.225

Berne, le 29 août 2007

Révision de la LAMal: financement hospitalier et financement des soins

Aux cantons de payer tous les pots cassés

Les décisions de la Commission du Conseil des Etats suscitent la mauvaise humeur des directeurs de la santé. La Conférence des directeurs sanitaires (CDS) estime que les cantons doivent ainsi payer seuls l'addition de la révision. Pour le financement des hôpitaux, leur charge supplémentaire s'élèverait à plus d'un milliard de francs par année. La moitié de cette somme provient du libre choix de l'hôpital, où une assurance complémentaire jusqu'ici facultative doit désormais être financée par l'impôt sans que ce soit ni nécessaire ni utile. La modification du financement des soins alourdira de plus le budget des cantons de 300 millions de francs par année. La CDS considère que ces coûts supplémentaires sont insupportables pour les cantons. C'est pourquoi elle considère que le libre choix de l'hôpital devrait être supprimé de ce projet. Une solution optimisée et également proposée pour la définition de la répartition des coûts entre l'assurance-maladie et les cantons. Le Comité directeur de la CDS évaluera la situation la semaine prochaine.

Révision LAMal: Bilan des coûts des décisions de la Commission du Conseil des Etats Coût supplémentaires pour les cantons **par année** (estimations CDS)

Financement des hôpitaux selon CSSS-E sans le libre choix de l'hôpital	600–830 mio CHF
Financement des hôpitaux, uniquement le libre choix de l'hôpital	460–600 mio CHF
Financement des soins	300–340 mio CHF
<hr/>	
Total décisions de la CSSS-E	1360-1770 mio CHF
Décisions parlementaires prises jusqu'ici ayant des effets sur les coûts:	
+ Financement des soins (dans le cadre de la RPT)	au moins 236 mio CHF
+ Réduction des primes pour enfants et jeunes adultes en formation	au moins 100 mio CHF
Total	1700–2110 mio CHF

Compléments d'information:

Conseiller d'Etat Dr Markus Dürri, président de la CDS, tél. 041 228 60 81

Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard, vice-président de la CDS, tél. 021 316 50 01

Michael Jordi, secrétaire central suppléant, tél. 031 356 20 20